



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Assistance aux usagers : Hauts-de-Seine

Question écrite n° 14703

Texte de la question

M Claude Labbe appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la suppression des guichets dans certaines gares SNCF de la banlieue parisienne et le remplacement du personnel par des distributeurs de billets. Ainsi à la gare de Bellevue Funiculaire à Meudon sur la ligne Issy - Puteaux, il est envisagé de fermer le guichet de vente des billets le 2 octobre 1989 pour le remplacer par un distributeur automatique. Alors que la modernisation de cette ligne de banlieue et son prolongement jusqu'au quartier de la Defense semble être un objectif de la SNCF, l'accueil et la sécurité des voyageurs risquent de se détériorer gravement. En effet, la présence d'agents de la SNCF a, pour les voyageurs qui fréquentent cette gare, un caractère rassurant dans ce quartier de Meudon particulièrement déshérité. Il demande que cette mesure soit annulée pour le bien et la sécurité des voyageurs qui empruntent les lignes de banlieue de la SNCF.

Texte de la réponse

Reponse. - La SNCF, comme toute entreprise publique, se doit, compte tenu d'imperatifs de gestion rigoureuse, d'adapter ses services à chaque situation. Or, le faible niveau du chiffre d'affaires de la gare de Bellevue-Funiculaire ne permet pas de couvrir les charges entraînées par la présence d'un agent, le montant des recettes annuelles ne totalisant que 70 000 francs. Cette gare sera donc transformée en point d'arrêt non géré ou des distributeurs automatiques permettront aux usagers de se procurer des billets, la proximité des gares d'Issy et de Meudon - Val-Fleury leur permettant de continuer à bénéficier des services diversifiés de la SNCF. Une telle mesure ne doit pas bien évidemment entraîner un accroissement de l'insécurité des usagers. C'est pourquoi, les gares qui ne bénéficient pas de la présence d'un agent commercial doivent être équipées en bornes d'appel à la disposition des voyageurs. Un programme a été dressé pour la mise en place de ces dispositifs techniques. Enfin, la ligne sur laquelle est située la gare de Bellevue-Funiculaire bénéficiera de mesures plus générales telles qu'une surveillance vigilante exercée par les renforts de police qui viennent d'être affectés aux lignes de banlieue de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Labbe Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14703

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2752